



PROGRAMME D'EMISSION DE TITRES
(EURO MEDIUM TERM NOTE PROGRAMME)
DE 1.000.000.000 D'EUROS

Le présent supplément (le « **Supplément** ») complète, et doit être lu conjointement avec, le prospectus de base du 14 mai 2018 (le « **Prospectus de Base** ») visé par l'Autorité des marchés financiers (« l'**AMF** ») sous le n°18-171 en date du 14 mai 2018, préparé par la Région des Pays de la Loire (« l'**Emetteur** » ou la « **Région des Pays de la Loire** ») et relatif à son programme d'émission de titres de créance d'un montant de 1.000.000.000 d'euros (Euro Medium Term Note Programme) (le « **Programme** »). Les termes définis dans le Prospectus de Base ont la même signification dans le présent Supplément.

Le présent Supplément a été déposé à l'AMF, en sa capacité d'autorité compétente conformément à l'article 212-2 de son Règlement Général, lequel transpose la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé (la « **Directive Prospectus** »).

Le présent Supplément a pour objet de faire connaître aux investisseurs l'évolution récente de la situation de la Région des Pays de la Loire. Il a été préparé à la suite de l'adoption du compte administratif 2017 et du budget supplémentaire 2018, conformément à l'article 212-25 du Règlement Général de l'AMF, qui transpose en droit français l'article 16.1 de la Directive Prospectus. Il modifie également la partie « Facteurs de risque » du Prospectus de Base (pages 18 et s.) au vu de la possible disparition du LIBOR. Il intègre aussi le changement de notation de la Région des Pays de la Loire et du Programme par l'agence de notation Standard & Poor's, qui a relevé, le 15 juin 2018, la note de référence à long terme de la Région des Pays de Loire de 'AA-' à 'AA'.

Des copies de ce Supplément seront disponibles sur demande et sans frais aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, aux bureaux désignés des Agents Payeurs, tels qu'indiqués à la fin du Prospectus de Base, et sera publié sur le site internet (i) de l'AMF (www.amf-france.org) et (ii) de l'Emetteur (<http://www.paysdelaloire.fr/services-en-ligne/emissions-obligataires/>).

Conformément à l'article 16.2 de la Directive Prospectus et à l'article 212-25 II du Règlement Général de l'AMF, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter ou de souscrire ces Titres avant que ce Supplément ne soit publié, ont le droit de retirer leur acceptation pendant deux jours ouvrés après la publication de ce Supplément, soit jusqu'au 23 août 2018 (inclus).

A l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans le présent Supplément et toute déclaration contenue dans le Prospectus de Base, les déclarations du présent Supplément prévaudront.

Accusé de réception en préfecture
044-234400034-20180824-
2018_08_EMTN_SU-AI
Date de télétransmission : 24/08/2018
Date de réception préfecture : 24/08/2018

Table des matières

1.	Modification du résumé du Prospectus de Base	3
2.	Modification des Facteurs de risque.....	5
3.	Modification de la description de l'Emetteur	5
3.1.	Notation de la Région des Pays de la Loire.....	5
3.2.	Présentation comptable synthétique.....	6
3.3.	Compte Administratif 2017 de la Région des Pays de la Loire	9
	Le Compte Administratif 2017	9
3.4.	Budget Supplémentaire 2018 de la Région des Pays de la Loire.....	15
	Le Budget Supplémentaire 2018	15
4.	Modification des Informations générales	20
5.	Responsabilité du Supplément au Prospectus de Base	21

Le présent Supplément au Prospectus de Base présente le compte administratif de l'année 2017 et le budget supplémentaire de l'année 2018 de la Région des Pays de la Loire. Ils ont été adoptés par le Conseil régional les 21 juin et 22 juin 2018.

Il intègre aussi le changement de notation de la Région des Pays de la Loire et du Programme par Standard & Poor's. En effet, le 15 juin 2018, Standard & Poor's a relevé la note de référence à long terme de la Région des Pays de Loire de 'AA-' à 'AA'.

Les développements ci-après viennent compléter la section V.2. Les comptes de la Région des Pays de la Loire (P.101 et suivantes) de la partie « Description de l'Émetteur » du Prospectus de Base.

1. Modification du résumé du Prospectus de Base

Les paragraphes B.17 et B.48 du résumé du Programme sont actualisés de manière à inclure les dernières données correspondant à l'actualisation de la notation de la Région des Pays de la Loire et à l'adoption du compte administratif 2017. Leur précédent contenu est remplacé par les paragraphes suivants :

B.17	Notation attribuée à l'Émetteur
	<p>Le Programme a fait l'objet d'une notation par Standard & Poor's Global Ratings (« Standard & Poor's »). Le 15 juin 2018, Standard & Poor's a relevé la note de référence à long terme de la Région des Pays de Loire de 'AA-' à 'AA'. La perspective associée à la note à long terme est désormais stable. L'agence de notation relève aussi la note du programme EMTN de 1 milliard d'euros de 'AA-' à 'AA'. Standard & Poor's confirme la note de référence à court terme 'A-1+'. A la date du Supplément au Prospectus de Base, Standard & Poor's est une agence de notation de crédit établie dans l'Union Européenne enregistrée conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 du Parlement européen et du Conseil sur les agences de notation de crédit en date du 16 septembre 2009, tel que modifié (le « Règlement ANC ») et figurant sur la liste des agences de notation de crédit publiée sur le site internet de l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (www.esma.europa.eu) conformément au Règlement ANC. Les Titres émis dans le cadre du Programme pourront ou non faire l'objet d'une notation. La notation des Titres, s'il y en a une, sera précisée dans les Conditions Définitives concernées. La notation des Titres ne sera pas nécessairement identique à la notation du Programme. Une notation n'est pas une recommandation d'achat, de vente ou de détention de Titres et peut, à tout moment, être suspendue, modifiée, ou retirée par l'agence de notation concernée.</p>
B.48	Situation des finances publiques et du commerce extérieur/principales informations en la matière pour les deux exercices budgétaires/changement notable survenu depuis la fin du dernier exercice budgétaire
	<p><i>Situation des finances publiques pour les quatre derniers exercices budgétaires</i></p> <p>Les informations financières présentées ci-après sont extraites des comptes administratifs de l'Émetteur pour les exercices 2014, 2015, 2016 et 2017 constituant les quatre derniers exercices clos.</p> <p>Structure financière des dépenses et des recettes 2014, 2015, 2016 et 2017 :</p>

Accusé de réception en préfecture
044-23440034-20180824-
2018_08_EMTN_SU-AI
Date de télétransmission : 24/08/2018
Date de réception préfecture : 24/08/2018

	En M€	2014	2015	2016	2017
Fiscalité		625,9	745,0	766,8	1001,7
Transferts reçus		315,5	273,9	251,1	226,9
Autres recettes		118,3	52,4	78,2	125,7
Recettes de gestion		1059,7	1071,3	1096,1	1354,2
Dépenses de gestion		755,2	773,6	784,2	1039,8
Epargne de gestion		304,4	297,7	311,9	314,4
Charges financières		30,7	31,9	28,7	29,7
Epargne brute		273,7	265,8	283,2	284,8
Recettes d'investissements (hors mouvements comptables sur emprunts)		167,7	168,1	144,9	162,3
Dépenses d'investissements (hors mouvements comptables sur emprunts)		571,5	596,7	553,4	493,9
Solde avant dette		-132,0	-162,8	-125,3	-46,7
Remboursements		73,8	128,1	89,7	98,2
Nouveaux emprunts		234,6	295,0	225,0	155,1
Variation nette de dette		160,8	166,9	135,3	56,9
Mouvements comptables sur emprunts		-34,6	32,4	19,1	13,0
Solde budgétaire		28,8	4,1	10,0	10,2
Encours de dette		1273,2	1436,1	1566,0	1617,8
Court terme		38,0	36,0	38,0	30,0
Long terme		1273,2	1436,1	1566,0	1617,8
Total Dette propre		1311,2	1472,1	1604,0	1647,8
-Disponibilités		23,5	11,0	19,3	51,6
Dette nette		1287,6	1461,1	1584,7	1596,3
Dette garantie (hors bilan)		25,6	32,3	36,3	33,7
Dette des budgets annexes		0,0	0,0	0,0	0,0
Dette des entités satellites (hors garanties)		4,7	4,0	3,8	5,7

L'encours de dette au 31 décembre 2017 de l'Émetteur s'élève à 1 617 822 891 €, contre 1 566 017 310 € au 31 décembre 2016.

Situation du commerce extérieur

En Pays de la Loire, comme en France, le solde commercial est négatif en 2016 (-3,94 milliards d'euros). Les échanges sont ainsi surtout déficitaires pour les produits énergétiques. Ils sont en revanche excédentaires pour la plupart des productions-phares de la région : machines et équipements, navires et bateaux, produits agricoles et agroalimentaires...

Hors hydrocarbures, le solde commercial de la Région des Pays de la Loire affiche un déficit de – 828 millions d'euros en 2014, - 1 727 millions d'euros en 2015 et se résorbe à – 1 246 millions d'euros en 2016.

L'évolution du solde commercial des Pays de la Loire est ainsi très dépendante de celle des importations de produits d'extraction énergétiques (source des données sur le commerce extérieur: Observatoire Régional Économique et Social, avril 2017 - <http://ores.paysdelaloire.fr/782-solde-commercial.htm>).

Changement notable

Aucun changement notable relatif aux finances publiques et au commerce extérieur de l'Émetteur n'est survenu depuis le 31 décembre 2017.

2. Modification des Facteurs de risque

La partie « Facteurs de risque » du Prospectus de Base (pages 18 et s.) est modifiée comme indiqué ci-après.

Les développements suivants sont ajoutés à la fin de la section « 2.4. Risques relatifs au marché » à la page 25 du Prospectus de Base :

« Risques liés à l'arrêt du LIBOR sur les Titres à Taux Variable faisant référence au LIBOR

Le 27 juillet 2017, le Directeur Général de la Financial Conduct Authority (la "FCA") au Royaume-Uni, qui réglemente le LIBOR, a annoncé que la FCA s'attendait à ne pas pouvoir continuer à persuader, ni à utiliser ses pouvoirs pour obliger, les banques participantes à soumettre des taux pour le calcul du LIBOR à l'administrateur du LIBOR après 2021. Cette annonce signifie que le maintien du LIBOR dans sa forme actuelle n'est pas garanti après 2021. Il est impossible de prévoir si, et dans quelle mesure, les banques participantes continueront à soumettre à l'avenir des taux pour le calcul du LIBOR à l'administrateur du LIBOR. Cela pourrait entraîner des performances du LIBOR différentes de ses performances passées et avoir d'autres conséquences qui ne peuvent être anticipées à la date du Prospectus de Base.

Les investisseurs doivent noter qu'en cas d'une quelconque interruption ou indisponibilité du LIBOR, le taux d'intérêt applicable aux Titres à Taux Variable faisant référence au LIBOR sera déterminé pour la période concernée conformément aux stipulations alternatives applicables à ces Titres. Selon les stipulations des Conditions Définitives concernées : (i) si Détermination FBF ou Détermination ISDA est applicable, la détermination reposera sur la mise à disposition par les banques de référence de cotations d'offres pour le taux LIBOR qui, en fonction des conditions de marché, pourraient être indisponibles au moment concerné ou (ii) si Détermination du Taux sur Page Ecran est applicable, la détermination résultera dans l'application d'un taux fixe déterminé sur la base du dernier taux en vigueur lorsque le LIBOR était encore disponible. Ces dispositions pourraient avoir un effet défavorable sur la valeur, la liquidité ou le rendement des Titres à Taux Variable faisant référence au LIBOR. »

3. Modification de la description de l'Emetteur

3.1. Notation de la Région des Pays de la Loire

Le paragraphe « V.1.2 - Notation de la Région des Pays de la Loire » (page 100 du Prospectus de Base du 14 mai 2018) est supprimé et remplacé par le paragraphe ci-dessous :

« La solvabilité de la Région des Pays de la Loire peut valablement être appréciée au regard des éléments présentés ci-après. L'évaluation du risque de solvabilité de la Région des Pays de la Loire est par ailleurs réalisée annuellement par une agence de notation et se matérialise par l'attribution d'une notation financière de long terme.

Le Programme a fait l'objet d'une notation par Standard & Poor's Global Ratings (« Standard & Poor's »). Le 15 juin 2018, Standard & Poor's a relevé la note de référence à long terme de la Région des Pays de Loire de 'AA-' à 'AA'. La perspective associée à la note à long terme est désormais stable. L'agence de notation relève aussi la note du programme EMTN de 1 milliard d'euros de 'AA-' à 'AA'. Standard & Poor's confirme la note de référence à court terme 'A-1+'.

Standard & Poor's est établie dans l'Union Européenne et a demandé l'enregistrement prévu par le Règlement (CE) 1060/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 16 septembre 2009 sur les agences de notation de crédits. »

3.2. Présentation comptable synthétique

Au sein du paragraphe « V.2.1 Présentation comptable », les développements situés pages 101, 102 et 103 du Prospectus de Base (avant le sous-paragraphe sur « Les participations », page 104) sont remplacés par les développements suivants :

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

En milliers d'euros

Postes	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017
Impôts et Taxes perçus	649 805	735 126	762 701	882 636
Dotations et subventions reçues	395 028	319 112	309 610	325 925
Produits des services	1 782	1 933	2 061	7 352
Autres produits	2 703	3 813	6 662	6 019
Transfert de charges	-	-	-	-
Produits courants non financiers	1 049 318	1 059 984	1 081 034	1 221 932
Traitements, salaires, charges sociales	128 328	132 704	133 990	140 687
Achats et charges externes	130 502	125 118	124 787	214 316
Participations et interventions	432 853	447 244	458 132	508 780
Dotations aux amortissements et provisions	233 161	245 630	289 242	304 752
Autres charges	53 320	59 921	59 327	53 715
Charges courantes non financières	978 164	1 010 616	1 065 478	1 222 250
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	71 154	49 368	15 556	-317
Produits courants financiers	1 767	2 644	2 602	2 712
Charges courantes financières	30 743	31 947	28 693	29 648
RESULTAT COURANT FINANCIER	-28 976	-29 303	-26 091	-26 936
RESULTAT COURANT	42 178	20 065	-10 535	-27 254
Produits exceptionnels	219 942	237 672	285 599	304 648
Charges exceptionnelles	1 656	297	294	6 683
RESULTAT EXCEPTIONNEL	218 286	237 375	285 305	297 965
IMPOTS SUR LES BENEFICES	-	-	-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE	260 464	257 440	274 770	270 711

Sources : Comptes de Gestion

Le résultat courant non financier est négatif à - 317 K€. Les impôts et taxes constituent 72,23% des produits courants non financiers. Ces derniers sont également composés à hauteur de 26,67% des dotations et subventions. **Les participations et interventions représentent 41,63% des charges courantes non**

Accusé de réception en préfecture
044-23440034-20180824-
2018_08_EMTN_SU-AI
Date de télétransmission : 24/08/2018
Date de réception préfecture : 24/08/2018

financières de la Région des Pays de la Loire. Elles se traduisent par des subventions qui constituent le principal mode d'intervention de la Région des Pays de la Loire.

Le résultat courant non financier est en baisse par rapport aux exercices précédents et ce malgré un résultat exceptionnel en hausse (297 965 K€ sur l'exercice).

En effet, le montant des produits exceptionnels atteint 304 648 K€. Il est lié pour une grande partie à la neutralisation des amortissements en contrepartie des subventions versées par la Région des Pays de la Loire.

Le résultat financier est structurellement négatif compte tenu de l'obligation faite aux collectivités territoriales de déposer leurs fonds auprès du Trésor Public, sans possibilité de rémunération ni de placement.

Le **résultat de l'exercice 2017** s'établit à 270 711 K€, soit une baisse de 1,48% par rapport au 31 décembre 2016.

BILAN SYNTHÉTIQUE

En milliers d'euros

ACTIF NET ¹	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017
Immobilisations incorporelles (nettes)	2 022 336	2 221 675	2 365 379	2 424 222
Terrains	10 430	11 272	11 272	12 846
Constructions	1 394 691	1 399 399	1 496 958	1 748 077
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	38 661	35 662	34 990	34 340
Immobilisations corporelles en cours	914 608	1 016 935	987 477	816 278
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	-	-	-	0
Autres immobilisations	45 503	45 064	46 137	42 789
Total immobilisations corporelles (nettes)	2 403 893	2 508 331	2 576 834	2 654 329
Immobilisations financières	86 444	91 956	108 116	112 635
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	4 512 672	4 821 962	5 050 329	5 191 186
Stocks	-	-	-	-
Créances	265 789	296 811	325 610	342 415
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	23 535	11 007	19 308	51 566
Autres actifs circulant	-	-	-	-
TOTAL ACTIF CIRCULANT	289 324	307 818	344 918	393 981
Compte de régularisation	6 400	1 145	1 661	688
TOTAL ACTIF	4 808 396	5 130 925	5 396 907	5 585 854

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

Au 31 décembre 2017, **l'actif de la Région des Pays de la Loire s'élève à 5,6 Mds €**, soit une augmentation de 3,5% par rapport au 31 décembre 2016. L'actif immobilisé représente 92,9% de l'actif total (soit un niveau quasiment équivalent à celui de 2016).

L'actif comprend :

- les immobilisations incorporelles, d'un montant de 2,42 Mds € (en hausse de 2,5%) : il s'agit pour l'essentiel de subventions versées aux organismes publics et privés.
- les immobilisations corporelles, regroupant les biens immobilisés propriété de la Région des Pays de la Loire (bâtiments terrains, matériels...). Elles sont en hausse de 3,0% et s'établissent à 2,65 Mds € ;
- les immobilisations financières, composées de titres de participations, prêts et avances, dépôts et cautionnement, dont le montant est en hausse de 4,2% par rapport à 2016 ;

- les disponibilités qui s'élèvent à 51,6 M€ au 31 décembre 2017. Ce chiffre de clôture n'est toutefois pas représentatif de la gestion quotidienne de la trésorerie, proche de zéro.

Sur les quatre derniers exercices (2014-2017), la Région des Pays de la Loire a vu son actif net immobilisé augmenter, passant de 4,5 Mds € à 5,2 Mds € (+15%).

PASSIF	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017
Dotations	7 851	19 940	9 563	11 141
Fonds globalisés	479 584	543 928	607 871	665 300
Réserves	3 382 386	3 644 775	3 898 517	4 165 090
Différences sur réalisations d'immobilisations	-1 036 156	-1 254 793	-1 496 622	-1 757 895
Report à nouveau	29 417	27 492	31 190	39 386
Résultat de l'exercice	260 463	257 440	274 770	270 712
Subventions transférables	149 577	176 799	181 374	204 982
Subventions non transférables	114 808	127 090	148 093	148 093
Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	-	-	-	-
Autres fonds propres	-	-	-	-
TOTAL FONDS PROPRES	3 387 932	3 542 670	3 654 756	3 746 809
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-	-	-	-
Dettes financières à long terme	1 284 214	1 451 244	1 584 728	1 636 400
Fournisseurs ¹	7 019	2 733	2 091	32 251
Autres dettes à court terme	129 200	134 276	155 328	169 245
Total dettes à court terme	136 218	137 009	157 419	201 496
TOTAL DETTES	1 420 432	1 588 253	1 742 147	1 837 896
Comptes de régularisation	32	2	5	1 150
TOTAL PASSIF	4 808 396	5 130 925	5 396 907	5 585 854

y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice N-1

L'examen du passif met en relief la structure de financement de la collectivité.

Les fonds propres (ressources définitives) atteignent plus de 3,7 Mds € au 31 décembre 2017, en progression de 2,5%.

En ce qui concerne les dettes à long terme, elles s'élèvent à 1 636 M€, contre 1 584 M€ en 2016. Le ratio dettes / fonds propres s'élève ainsi à 49,1% contre 47,7 % en 2016.

Les fonds propres passent de 3,6 Mds € à 3,7 Mds € (+2,5%).

En conséquence, le fonds de roulement a progressé de 6,5% en moyenne, par an, entre 2014 et 2017 (avec un pic d'évolution de 10% sur la période 2015-2016), pour atteindre en 2017, 192,5 M€.

Parallèlement, le besoin en fonds de roulement atteint 140,9 M€ en 2017, en diminution de 16,0 % par rapport à 2016.

3.3. Compte Administratif 2017 de la Région des Pays de la Loire

Le Conseil régional des Pays de la Loire s'est réuni en séance plénière le jeudi 21 juin 2018 pour voter son compte administratif 2017.

En conséquence, les développements qui suivent intitulés « *Le compte administratif 2017* » complètent et sont insérés à la fin de la section « V.2.2 *Présentation administrative* » de la partie « Description de l'Emetteur », à la page 118 du Prospectus de Base :

Le Compte Administratif 2017

Les résultats du compte administratif 2017 adopté le 21 juin 2018 (le « **CA 2017** ») sont le reflet de la stratégie financière pluriannuelle régionale détaillée lors des orientations budgétaires adoptées en octobre 2017.

Cette stratégie financière répond à 3 priorités :

- 1) Assurer les engagements financiers antérieurs de 2,2 Mds d'euros.
- 2) Répondre au dynamisme démographique des Pays de la Loire en préservant un haut niveau d'investissement pour préparer l'avenir
- 3) Préserver la solidité financière de la Région en s'assurant de la soutenabilité de sa trajectoire financière, et de l'évolution des principaux agrégats financiers (épargne brute, épargne nette, recours à l'emprunt, capacité de désendettement, etc.).

Les grands équilibres du compte administratif 2017 s'inscrivent pleinement dans le tracé de la stratégie financière régionale :

- une maîtrise des dépenses de fonctionnement : ainsi, à périmètre constant (les nouveaux transferts de compétences survenus dans le cadre de la loi NOTRE du 7 août 2015 ont été neutralisés afin de raisonner sur le même périmètre) les dépenses de fonctionnement ont diminué entre 2016 et 2017 de 0,5 %, soit -4,1 M€ ;
- une absence de mobilisation du levier fiscal, conformément à l'engagement de la majorité régionale ;
- une consolidation d'un haut niveau d'épargne brute : 285 M€ constatés en 2017, dans le prolongement du regain amorcé en 2016 avec 283 M€ ;
- un effort significatif porté en investissement mais maintenu dans des proportions soutenables au regard de la trajectoire financière de la Région : 494 M€ hors dette (soit 460 M€ hors fonds européens) ;
- une rupture dans l'emballage de l'endettement régional par un recours raisonné à l'emprunt qui a diminué de près de moitié entre l'exercice 2015 et l'exercice 2017 ;
- une capacité de désendettement maîtrisée se situant à 5,7 années, soit une quasi stabilisation

Au terme de ce deuxième exercice de la mandature, la Région affiche un niveau de dépenses réelles à hauteur de 1667 M€ contre 1475 M€ en 2016, qui hors transferts de compétences loi NOTRe et plan 500 000 formations, s'élève à 1415 M€. Les ressources régionales proviennent majoritairement des recettes fiscales (63 %) en 2017, contre 55% en 2016, l'écart provenant de la part supplémentaire de 25 points de CVAE perçue par la Région au titre des transferts de compétence loi NOTRe. Par contraste, les concours financiers de l'Etat affichent en 2017 un nouveau recul avec -8% par rapport à 2016, en lien avec la dernière ponction de DGF prévue par la Loi de programmation des finances publiques du quinquennat précédent (22,62 M€).

Concernant la gestion de la dette, l'endettement de la collectivité est raisonné et le recours à l'emprunt modéré. En effet, il a encore reculé en 2017, l'emprunt d'équilibre souscrit en 2017 étant de 150 M€ contre 220 M€ en 2016 et 291 M€ en 2015, soit une baisse de 31,7 % quand le recul en 2016 affichait déjà -24,5% par rapport à 2015. Ainsi, le stock de dette se ralentit, progressant de +9 %, contre +13 % en 2015. L'annuité de dette en capital s'est établie en 2017 à 98 M€.

Ces efforts de maîtrise des dépenses conjugués à un dynamisme sur les recettes ont permis, y compris avec les transferts de compétence liés à la loi NOTRe, de consolider le solde d'épargne brute à hauteur de 284,8 M€, en légère progression par rapport à 2016 (0,5 %) et d'afficher une capacité de désendettement de 5,7 années.

Les autorisations pluriannuelles (autorisations d'engagement, ou AE, en fonctionnement et autorisations de programme, ou AP, en investissement) votées par l'Assemblée régionale pour 2017 se sont élevées à 1 237,07 M€ dont 559,6 M€ en investissement et 677,47 M€ en fonctionnement.

Les affectations se sont élevées à 1 148,36 M€, représentant 92,8% des votes. Ce chiffre se décompose en 480,21 M€ d'autorisations de programme (85,8% des votes) et 668,15 M€ d'autorisations d'engagement (98,6% des votes).

Les dépenses régionales de l'exercice 2017

Les dépenses régionales s'élèvent à 1 661,5 M€ et se sont réparties comme suit :

- 1 069,4 M€ en fonctionnement, dont 816,3 M€ de dépenses au titre des politiques publiques,
- 592,1 M€ en investissement (hors mouvements comptables sur emprunts), dont 480,8 M€ de dépenses au titre des politiques publiques.

INVESTISSEMENT 2017	Autorisations de programme		Crédits de paiement	
	Montant (en M€)	% du total	Montant (en M€)	% du total
Finances, ressources humaines, affaires régionales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale	70,83	14,75%	141,87	23,96%
Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement et recherche	99,73	20,77%	117,88	19,91%
Emploi, apprentissage, formation professionnelle et insertion	23,28	4,85%	14,36	2,43%
Education et lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme	61,89	12,89%	130,24	22,00%
Transports, mobilité, infrastructures	90,49	18,84%	69,50	11,74%
Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement	94,02	19,58%	83,23	14,06%
Culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités	15,80	3,29%	11,53	1,95%
Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer	24,17	5,03%	23,44	3,96%
TOTAL hors mouvements comptables sur emprunts	480,21	100,00%	592,06	100,00%
Mouvements comptables sur emprunts			13,01	
TOTAL	480,21	100,00%	605,07	100,00%

FONCTIONNEMENT 2017	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Montant (en M€)	% du total	Montant (en M€)	% du total
Finances, ressources humaines, affaires régionales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale	19,75	2,96%	264,27	24,71%
Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement et recherche	33,48	5,01%	35,19	3,29%
Emploi, apprentissage, formation professionnelle et insertion	334,01	49,99%	318,40	29,77%
Education et lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme	83,82	12,55%	81,64	7,63%
Transports, mobilité, infrastructures	154,26	23,09%	326,09	30,49%
Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement	8,57	1,28%	8,05	0,75%
Culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités	30,42	4,55%	31,60	2,95%
Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer	3,83	0,57%	4,17	0,39%
TOTAL hors mouvements comptables sur emprunts	668,15	100,00%	1 069,41	100,00%
Mouvements comptables sur emprunts				
TOTAL	668,15	100,00%	1 069,41	100,00%

(*) Données CA 2017

En fonctionnement, hors mouvements d'ordre, les mandats émis se sont élevés à 1 069,4 M€ (contre 812,88 M€ en 2016), se répartissant comme pour l'exercice 2016 en 76 % de dépenses de politiques publiques (soit 816,34 M€) et 24% au titre des charges communes d'administration générale et des intérêts de la dette pour un montant de 253 M€, dont 50,9 M€ au titre des compensations de CVAE versées aux départements dans le cadre des transferts de compétences loi NOTRe.

Globalement, les dépenses de fonctionnement ont progressé de 31,6 %, soit 256,5 M€ dont 93 % de ce montant s'expliquent par le transfert de compétences loi NOTRe (221 M€) et le Plan national 500 000 formations (38,7 M€ financé par l'Etat). Ainsi, à périmètre constant, et hors frais financiers, les dépenses de fonctionnement ont diminué entre 2016 et 2017 **de -0,5 %, soit - 4,1 M€**.

Le secteur des transports constitue le 1^{er} champ d'action régionale en 2017 avec 30,5 % des dépenses consacrées essentiellement au fonctionnement du réseau de transport régional.

Accusé de réception en préfecture 044-234400034-20180824- 2018_08_EMTN_SU-AI Date de télértransmission : 24/08/2018 Date de réception préfecture : 24/08/2018

Le secteur de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'apprentissage constitue le second plus gros poste avec 318,4 M€ de crédits de paiements consommés en 2017 pour le fonctionnement du dispositif, pour les aides aux employeurs et pour la formation sanitaire et sociale.

Concernant l'éducation et les lycées, l'orientation et la lutte contre le décrochage, et du civisme, ils occupent la troisième place, en hausse de 2 %, représentant plus de 20 % des dépenses réelles de politique publique inscrites en section de fonctionnement.

Les dépenses relatives à ces trois volets prépondérants représentent ainsi à eux seuls 90% du total des crédits de fonctionnement consommés en 2017.

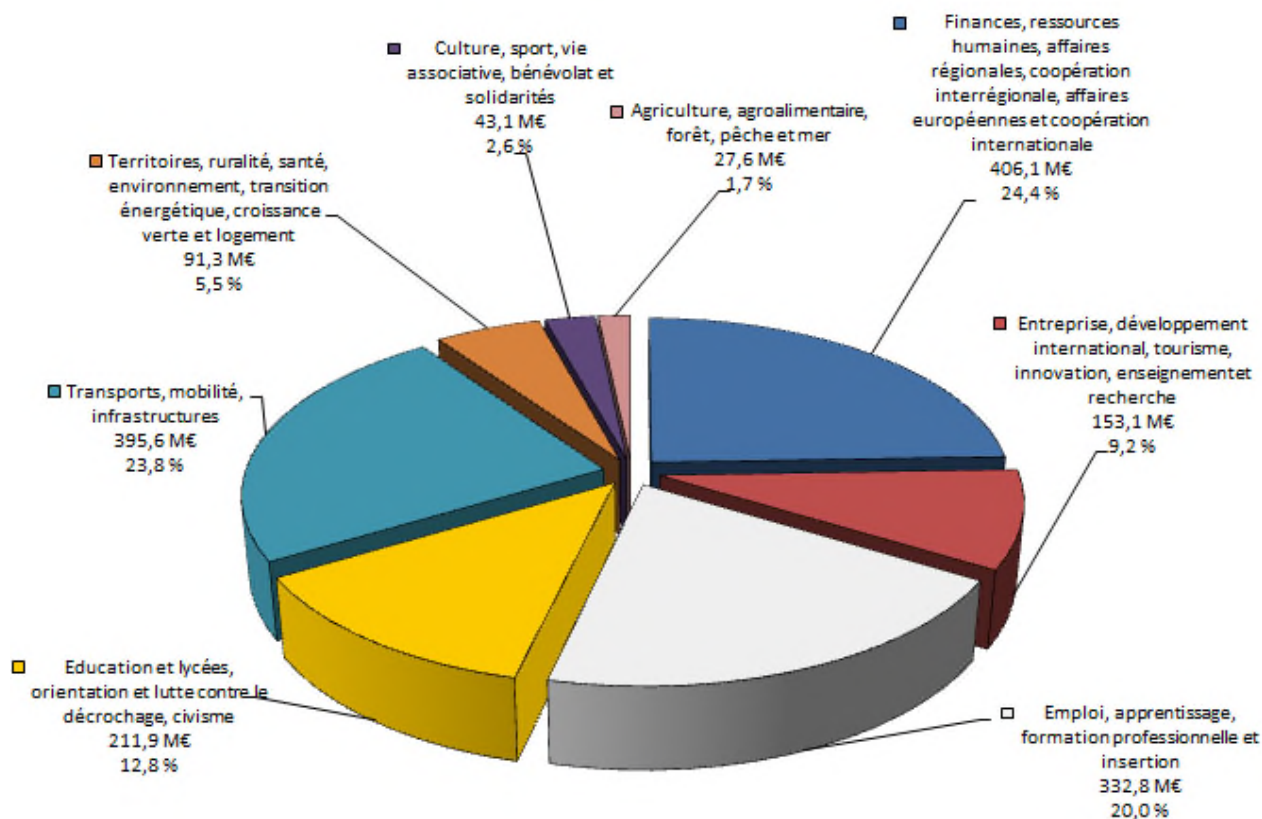
Les dépenses d'investissement s'établissent à 592,06 M€ (hors gestion active de la dette) et 493,9 M€ pour les seules dépenses hors amortissement de la dette.

La politique publique de l'enseignement secondaire (lycées) représente 22 % des crédits de paiements consommés pour un montant global de 130,2 M€. Ces dépenses ont principalement été allouées aux travaux de construction et à l'équipement de lycées publics.

La politique en faveur de l'action et du développement économiques (entreprises, tourisme, innovation, enseignement et recherche) représente 19,9 % des dépenses d'investissement 2017, soit un montant global de 117,9 M€.

La Région a remboursé 92,8 M€ de son stock de dette en 2017.

**Dépenses régionales 2017 : les dépenses
1 661,5 M€ de crédits de paiement
(hors mouvements comptables sur emprunts)**

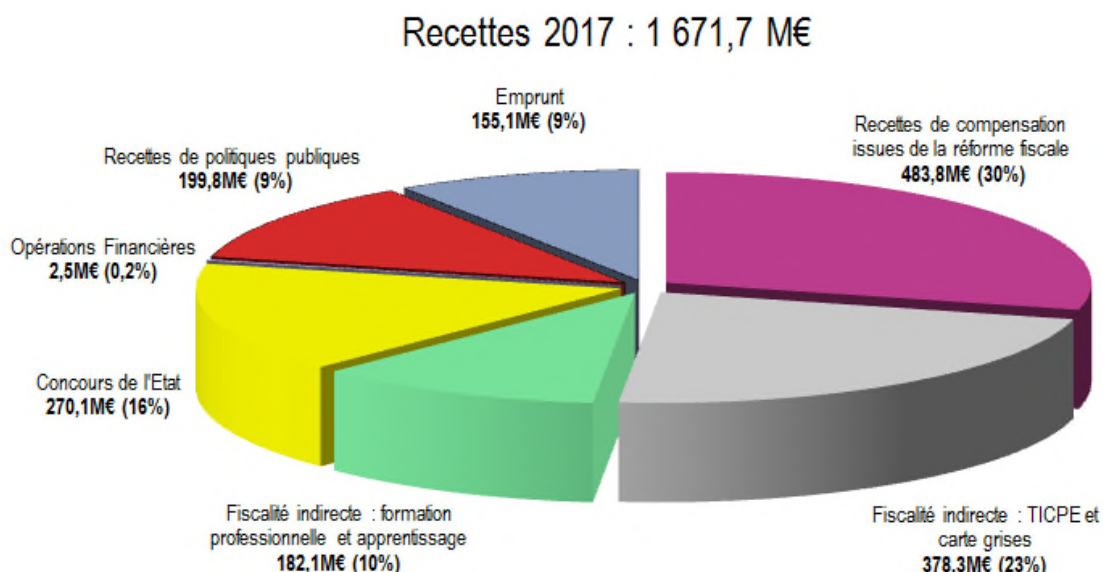


Accusé de réception en préfecture
044-23440034-20180824-
2018_08_EMTN_SU-AI
Date de télétransmission : 24/08/2018
Date de réception préfecture : 24/08/2018

Les recettes régionales 2017

Les recettes réelles totales de l'exercice 2017 se sont portées à 1 946,14 M€. Ce montant se répartit en 591,93 M€ pour la section d'investissement (30%) et 1 354,21 M€ (70 %) pour la section de fonctionnement.

Hors emprunt (155,14 M€), mouvements de gestion active de la dette (7,87 M€) et reprise du résultat 2016 reporté (266,58 M€), les recettes réelles, s'élèvent à 1 516,55 M€. En intégrant le recours à l'emprunt, les recettes réelles s'élèvent à 1 671,7 M€.



RECETTES (en millions d'euros)	Montants 2017	%
Recettes de compensation issues de la réforme fiscale	483,8	30%
Fiscalité indirecte : TICPE + taxe sur les cartes grises	378,3	23%
Fiscalité indirecte : Ressources fiscales de la formation professionnelle et de l'apprentissage	182,1	10%
Concours de l'Etat	270,1	16%
Opérations Financières	2,5	0%
Recettes de politiques publiques	199,8	12%
Emprunt	155,1	9%
TOTAL	1671,7	100%

Rappel : la TICPE est la Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques

Les recettes de compensation issues de la réforme fiscale

Les ressources induites par la réforme fiscale perçues en 2017 ont été de 483,80 M€. Le volume et l'évolution entre exercices (+88 %) est largement impactée par les 25 points de pourcentage supplémentaires de contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) octroyés à la Région en compensation des charges induites par les nouvelles compétences transférées par la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République). Dessaisies de pouvoir de modulation de taux, elles intègrent en 2017 :

- 433,91 M€ de contribution à la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ; une recette dont les bases

Accusé de réception en préfecture
044-23440034-20180824-
2018_08_EMTN_SU-AI
Date de télérmission : 24/08/2018
Date de réception préfecture : 24/08/2018

prennent appui sur la valeur ajoutée créée par les entreprises du territoire en N-2 (en l'occurrence 2015);

- 33,99 M€ de produits relatifs aux impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER) collectés auprès des redevables des secteurs ferroviaires et des télécommunications ;
- 15,89 M€ de fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) tirant, depuis son instauration en 2011, sa vocation dans le respect de la clause de garantie individuelle de ressources suite à la réforme fiscale amorcée en 2010 pour entériner la suppression de la taxe professionnelle et dessaisir la Région du bénéfice des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

La fiscalité indirecte

La fiscalité indirecte comprend la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE) et la taxe sur les cartes grises pour un montant de 378,3 M€.

La fiscalité indirecte inclut également les ressources fiscales de substitution s'agissant de la formation professionnelle et de l'apprentissage, pour un montant de 182,1 M€.

Les concours financiers de l'Etat

Les concours financiers de l'Etat enregistrent en 2017, une baisse de 22,47 M€ par rapport à 2016, passant de 292,52 M€ en 2016 à 270,05 M€ en 2017.

Ils font état de :

- La poursuite de la diminution des dotations aux collectivités, conformément au pacte de confiance et de responsabilité. Ainsi la DGF s'établit à 186,1 M€ en 2017. De ce fait, en fonctionnement, le montant des concours financiers de l'Etat s'établit à 226,85 M€, en diminution de 9,65% par rapport au compte administratif 2016
- Une baisse de 16,7% des allocations compensatrices de fiscalité (6,5 M€ contre 7,8 M€)

Autres recettes, liées aux politiques régionales

En 2017, les recettes liées aux politiques régionales se sont élevées à 199,8 M€ contre 141 M€ en 2016.

En application de la loi de finances initiale pour 2017 (loi du 29 décembre 2016) et en réponse au recentrage de la compétence relative au développement économique survenu sur les Régions, le Gouvernement a instauré, pour 2017 uniquement, un fonds de soutien exceptionnel qui a permis à la Région de percevoir un montant de 27,67 M€ au titre du développement économique.

En outre, la Région a perçu en 2017 5,4 M€ de recettes relatives à la compétence transport transférée par la loi NOTRe à la Région.

En dehors de ces deux recettes, les recettes de politiques régionales se sont élevées à 166,73 M€.

Leur volume a ainsi progressé de 18,2 % à raison d'une majoration en valeur absolue de 25,67 M€, sous l'effet de la valorisation de la participation de l'Etat à la poursuite du plan 500 000 formations (44,38 M€) et des recettes générées par le transfert de matériels roulants ferroviaires (24,41 M€).

Un emprunt d'équilibre qui n'augmente pas

En effet, il a encore reculé en 2017, l'emprunt d'équilibre souscrit en 2017 étant de 150 M€ contre 220 M€ en 2016 et 291 M€ en 2015, soit une baisse de 31,7 % quand le recul en 2016 affichait déjà -24,5% par rapport à 2015.

Le solde de l'épargne brute régionale est consolidée à hauteur de 284,8 M€, en légère progression par rapport à 2016 (0,5 %). La Région affiche une capacité de désendettement de 5,7 années.

Accusé de réception en préfecture 044-234400034-20180824- 2018_08_EMTN_SU-AI Date de télétransmission : 24/08/2018 Date de réception préfecture : 24/08/2018
--

3.4. Budget Supplémentaire 2018 de la Région des Pays de la Loire

Le Conseil régional des Pays de la Loire s'est réuni en séance plénière les 21 et 22 juin 2018 pour voter son budget supplémentaire 2018.

En conséquence, les développements qui suivent intitulés « *Le Budget Supplémentaire 2018* » complètent et sont insérés à la fin de la section « V.2.2 Présentation administrative » de la partie « Description de l'Emetteur », à la page 118 du Prospectus de Base :

Le Budget Supplémentaire 2018

Le Conseil régional des Pays de la Loire s'est réuni en séance plénière les 21 et 22 juin 2018 pour voter son budget supplémentaire 2018 (le « **BS 2018** »).

Le BS 2018 a pour vocation d'ajuster en recettes comme en dépenses les inscriptions initiales du budget primitif et d'intégrer notamment les résultats des comptes définitifs de l'exercice antérieur.

Le compte administratif 2017 ayant permis de dégager un excédent de 44,5 M€, il convient de l'affecter dans les écritures budgétaires.

Cet excédent est réparti de manière équilibrée en permettant, d'une part, de réduire le recours à l'emprunt sur l'exercice 2018 et, d'autre part, d'inscrire de nouvelles dépenses d'investissement pour 19,7 M€. Le solde de 2,4 M€ compense une diminution des recettes d'investissement.

Au total, ce budget supplémentaire augmente les autorisations pluriannuelles de 21,4 M€, dont 17,9 M€ en investissement et 3,5 M€ en fonctionnement.

Le BS 2018 constitue, par ailleurs, le reflet de la stratégie financière de la Région dont les fondamentaux sont rappelés ci-dessous :

- un haut niveau d'épargne brute inchangé à 224 M€ ;
- une diminution du recours à l'emprunt de 22,4 M€ pour un besoin s'élevant à 242,7 M€ contre 265,2 M€ au BP 2018 ;
- Hors Plan d'Investissement dans les Compétences et hors dépenses nouvelles compensées par des recettes équivalentes, les dépenses de fonctionnement diminuent d'1,9 M€ tout en assumant des dépenses de provisions supplémentaires dans le respect de la démarche de certification des comptes.
- Des dépenses d'investissement hors fonds européens et hors amortissement de la dette qui s'élèvent à 483 M€ soit le même niveau que l'année précédente à la même période.

Les grands équilibres issus du Budget Supplémentaire 2018

Équilibré en recettes et en dépenses, le BS 2018 s'établit à 1 866,1 M€ (hors mouvements comptables sur emprunts), dont 1 116,5 M€ au titre des dépenses de fonctionnement et 749,6 M€ pour l'investissement.

L'épargne brute est stable entre le BP 2018 (224,2 M€) et le BS 2018 (224,4 M€).

L'emprunt d'équilibre est diminué à hauteur de 22,45 M€ au BS 2018, pour atteindre 242,7 M€, contre 265,2 M€ au BP 2018.

Accusé de réception en préfecture 044-23440034-20180824- 2018_08_EMTN_SU-AI Date de télérmission : 24/08/2018 Date de réception préfecture : 24/08/2018

Les dépenses régionales de l'exercice 2018

INVESTISSEMENT 2018	Autorisations de programme		Crédits de paiement	
	Montant (en M€)	% du total	Montant (en M€)	% du total
Finances, ressources humaines, affaires régionales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale	45,52	8,44%	180,12	24,03%
Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement et recherche	96,28	17,85%	111,69	14,90%
Emploi, apprentissage, formation professionnelle et insertion	18,83	3,49%	21,33	2,85%
Education et lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme	93,58	17,35%	114,03	15,21%
Transports, mobilité, infrastructures	98,90	18,33%	114,09	15,22%
Terribles, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement	127,67	23,67%	82,59	11,02%
Culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités	29,12	5,40%	19,22	2,56%
Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer	29,57	5,48%	106,51	14,21%
TOTAL hors mouvements comptables sur emprunts	539,47	100,00%	749,58	100,00%
Mouvements comptables sur emprunts			75,00	
TOTAL	539,47	100,00%	824,58	100,00%

FONCTIONNEMENT 2018	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Montant (en M€)	% du total	Montant (en M€)	% du total
Finances, ressources humaines, affaires régionales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale	6,24	0,87%	285,98	25,61%
Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement et recherche	33,93	4,74%	30,64	2,74%
Emploi, apprentissage, formation professionnelle et insertion	383,43	53,60%	309,34	27,71%
Education et lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme	89,43	12,50%	85,38	7,65%
Transports, mobilité, infrastructures	160,78	22,47%	362,39	32,46%
Terribles, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement	8,16	1,14%	8,61	0,77%
Culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités	29,12	4,07%	30,25	2,71%
Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer	4,31	0,60%	3,92	0,35%
TOTAL hors mouvements comptables sur emprunts	715,40	100,00%	1 116,51	100,00%
Mouvements comptables sur emprunts				
TOTAL	715,40	100,00%	1 116,51	100,00%

(*) Données prévisionnelles du BP 2018 et du BS 2018

Avec ce BS 2018, les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2018 sont portées à 1 116,5 M€.

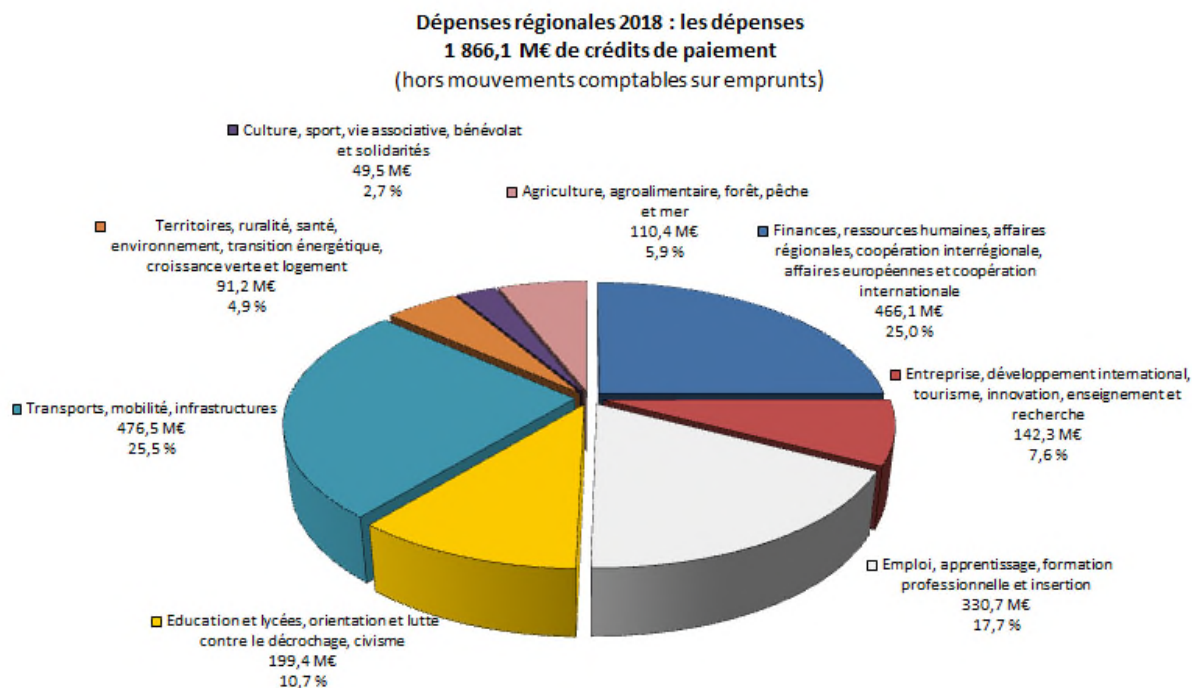
En progression de 12,8 M€, les nouvelles dépenses de fonctionnement engagées sont, pour l'essentiel, compensées par des recettes nouvelles, et sont, pour le reste maîtrisées, ce qui permet de dégager une épargne supplémentaire de 0,13 M€ par rapport au budget primitif.

Avec 824,58 M€ au total et 749,6 M€ pour les seules dépenses hors gestion active de dette, les dépenses d'investissement sont maintenues à un haut niveau, dans la continuité du budget primitif 2018.

Accusé de réception en préfecture 044-23440034-20180824- 2018_08_EMTN_SU-AI Date de télétransmission : 24/08/2018 Date de réception préfecture : 24/08/2018

Dans le cadre du BS 2018, 19,7 M€ de dépenses d'investissements supplémentaires ont été inscrites dont 18,9 M€ sur les transports.

Hors fonds européens et hors amortissement de la dette, les dépenses d'investissements s'élèvent à 483 M€ soit le même niveau que l'année précédente à la même période.



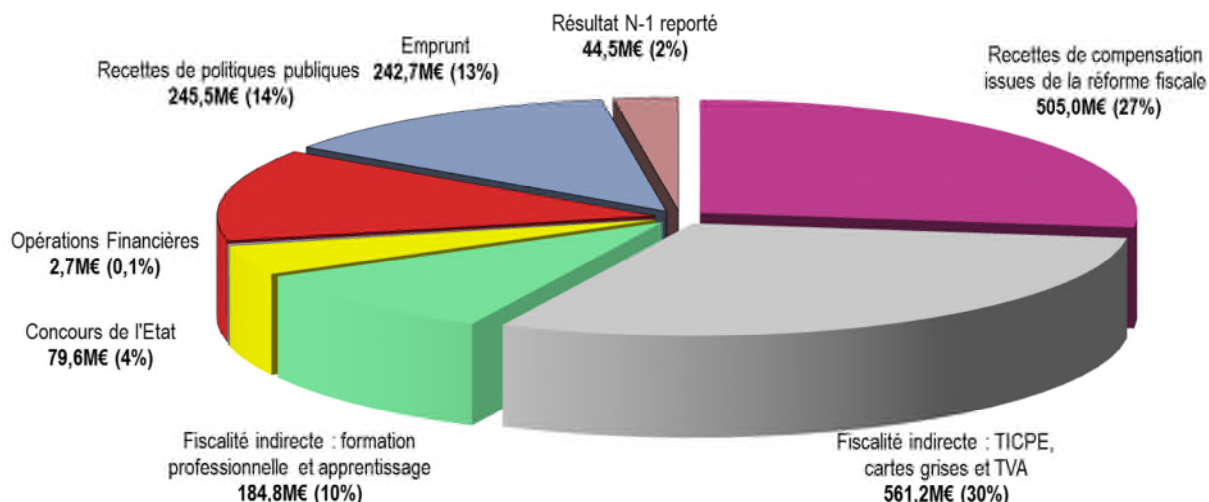
Les recettes régionales inscrites au BS 2018

Au global, les inscriptions budgétaires au Budget Supplémentaire 2018 en matière de recettes évoluent peu par rapport au budget primitif : + 10,6 M€ dont 13,5 M€ en fonctionnement au titre du Plan investissement compétences lancé par l'Etat pour lutter contre le chômage et -2,4 M€ en investissement au titre du report de la perception de différentes participations

En ajoutant le recours à l'emprunt et le report du résultat N-1, les recettes régionales du BS 2018 s'élèvent à 1 866,1 M€.

Accusé de réception en préfecture
044-234400034-20180824-
2018_08_EMTN_SU-AI
Date de télétransmission : 24/08/2018
Date de réception préfecture : 24/08/2018

Recettes Budget 2018 : 1 866,1 M€



RECETTES (en millions d'euros)	Montants 2018	%
Recettes de compensation issues de la réforme fiscale	505,0	27%
Fiscalité indirecte : TICPE + taxe sur les cartes grises + TVA	561,2	30%
Fiscalité indirecte : Ressources fiscales de la formation professionnelle et de l'apprentissage	184,8	10%
Concours de l'Etat	79,6	4%
Opérations Financières	2,7	0%
Recettes de politiques publiques	245,5	14%
Emprunt	242,7	13%
Résultat N-1 reporté	44,5	2%
TOTAL	1866,1	100%

Les recettes de compensation issues de la réforme fiscale

La Région a été destinataire de premières notifications fiscales au titre de l'exercice 2018 qui conduisent à réduire les inscriptions de fiscalité à hauteur d'1,9 M€ en fonctionnement.

S'agissant de la CVAE, les inscriptions sont en retrait de - 3,1 M€, pour un montant de 454,9 M€.

La part télécommunication des Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux est également ajustée en très légère baisse (- 0,07 M€). En revanche, la part ferroviaire des IFR est en hausse de 0,4 M€.

La fiscalité indirecte

Concernant la **fiscalité indirecte**, le produit attendu s'élève à **561,2 M€**,

Les inscriptions au Budget Supplémentaire 2018 au titre de la **TICPE** (237,2 M€), de la **taxe sur les cartes grises** (134 M€) et de la **Taxe sur la Valeur Ajoutée** (190 M€) n'ont pas évolué par rapport au Budget Primitif. Ainsi les chiffres sont identiques à ceux du Prospectus de Base.

Accusé de réception en préfecture
044-23440034-20180824-
2018_08_EMTN_SU-AI
Date de télétransmission : 24/08/2018
Date de réception préfecture : 24/08/2018

Les concours financiers de l'Etat

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle, (DCRTP), qui fait partie depuis 2017 des variables d'ajustement de l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat aux collectivités est en hausse de + 0,87 M€ suite à la notification par les services de l'Etat.

S'agissant du Fonds de Compensation de la TVA, suite à l'établissement définitif du compte administratif 2017, les montants définitifs sont désormais connus. Ils sont en hausse en fonctionnement et en investissement respectivement de +0,2 M€ et de +1,98 M€. Ainsi, en investissement, le FCTVA s'élève à 18,98 M€ et à 0,39 M€ en fonctionnement.

Autres recettes, liées aux politiques régionales

Les recettes de politiques publiques régionales de fonctionnement du Budget Supplémentaire 2018 augmentent de 14,74 M€. Les recettes d'investissement diminuent de 4,41 M€.

L'augmentation de 13,58 M€ des participations, avec la mise en œuvre du Plan d'investissement dans les Compétences avec l'Etat, expliquent la hausse des recettes de fonctionnement. Les autres ajustements à la hausse et à la baisse se neutralisent.

Un emprunt d'équilibre en baisse

Les propositions budgétaires permettent de dégager une épargne brute de 224,4 M€ qui viendra ainsi autofinancer l'effort d'investissement annuel.

La préservation d'un haut niveau d'autofinancement des investissements, par l'épargne et diverses recettes de la section d'investissement, conduit à inscrire un besoin d'emprunt de 242,7 M€, en baisse par rapport aux inscriptions du budget primitif 2018 (265,2 M€).

4. Modification des Informations générales

La partie « Informations Générales » du Prospectus de Base (Pages 167-168) est modifiée comme indiqué ci-après.

Le paragraphe 2 de la Partie « Informations Générales » du Prospectus de Base (Page 167) est remplacé par :

« 2) Il n'y a pas eu de changement notable relatif aux finances publiques et au commerce extérieur de l'Émetteur depuis le 31 décembre 2017, date de clôture du compte administratif pour l'exercice 2017 (dernier exercice clos à la date du Prospectus de Base). »

5. Responsabilité du Supplément au Prospectus de Base

Personnes qui assument la responsabilité du présent Supplément

Au nom de l'Emetteur

Après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, nous attestons que les informations contenues dans le présent Supplément au Prospectus de Base sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nantes, le 21 août 2018

Région des Pays de la Loire

Hôtel de Région
1 rue de la Loire
44 966 Nantes Cedex 9
FRANCE



Représentée par :

Monsieur Emmanuel BERNARD
Directeur des finances et de la commande publique
Téléphone : +33 2 28 20 50 00


AMF | AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

En application des articles L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier et de son règlement général, notamment des articles 212-31 à 212-33, l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») a visé le présent Supplément au Prospectus de Base le 21 août 2018 sous le numéro n° 18-392. Ce Supplément a été établi par l'Emetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Conformément à l'article 212-32 du règlement général de l'AMF, toute émission ou admission de titres réalisée sur la base du prospectus de base tel que complété par ce Supplément donnera lieu à la publication de conditions définitives.

Accusé de réception en préfecture
044-23440034-20180824-
2018_08_EMTN_SU-AI
Date de télétransmission : 24/08/2018
Date de réception préfecture : 24/08/2018